

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 22 juin 2023

ADOPTION DE LA
CONVENTION CADRE
DE PARTENARIAT ET
DE LA CONVENTION
ANNEXE RELATIVE A
L'EVENEMENT « LA
NUIT EST BELLE ! »
ENTRE ENEDIS ET LE
POLE
METROPOLITAIN DU
GENEVOIS FRANCAIS

N° CS2023-33

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 23
Pouvoirs : 5

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à vingt heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps, sous la présidence de Christian DUPESSEY, Président

Convocation du : 15 juin 2023

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Hubert BERTRAND – M. Max GIRIAT – M. Christophe
ARMINJON – M. Bernard BOCCARD – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE –
Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Pierre-Jean
CRASTES – M. Julien BOUCHET – M. Michel MERMIN –
M. Florent BENOIT – M. Claude THABUIS – M. Catherine
BRUN – M. Régis PETIT – M. Benjamin VIBERT – Mme
Nadine PERINET

• Délégués suppléants :

Mme Annie MARCELOT, suppléante de Mme Christine
DUPENLOUP – M. Olivier JACQUIER, suppléant de Mme
Chrystelle BEURRIER – M. Gérard STEHLE, suppléant de
M. Jean-Luc SOULAT – M. Marc MENEGHETTI, suppléant
de Mme Carole VINCENT

• Délégués représentés :

M. Daniel RAPHOZ, donne pouvoir à M. Denis LINGLIN –
M. Patrice DUNAND, donne pouvoir à M. Vincent
SCATTOLIN – M. Jean-François OBEZ, donne pouvoir à
M. Max GIRIAT – M. Alain LETESSIER, donne pouvoir à
M. Christian DUPESSEY – M. Sébastien JAVOGUES,
donne pouvoir à Mme Nadine PERINET

- **Délégués excusés :**

**Mme Christine DUPENLOU
BEURRIER – M. Jean-Luc SOULAT – Mme Carole
VINCENT - M. Daniel RAPHOZ – M. Patrice DUNAND –
M. Jean-François OBEZ – M. Alain LETESSIER – M.
Sébastien JAVOGUES**

**ADOPTION DE LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ET
DE LA CONVENTION ANNEXE RELATIVE A L'EVENEMENT
« LA NUIT EST BELLE ! » ENTRE ENEDIS ET LE POLE
METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANCAIS**

Contexte

Le Pôle métropolitain du Genevois français et Enedis (dans le cadre de ses missions de service public) sont engagés pour la transition écologique. Conscients que les efforts en matière de sobriété passeront par le développement de nouvelles pratiques, ils sont attachés à accompagner le déploiement des initiatives et solutions accélérant la transition écologique. Ils s'attacheront ensemble à supporter les expérimentations de services innovants visant la sobriété, l'efficacité énergétique ou le développement des moyens de production décarbonnée.

Le Pôle métropolitain et Enedis sont notamment engagés dans des partenariats liés à des projets et événements, tels que celui de La nuit est belle ! organisé depuis 2019 par le Grand Genève. La nuit est belle ! est un événement de sensibilisation à la pollution lumineuse qui consiste à éteindre l'éclairage public et privé sur l'ensemble du territoire transfrontalier. Sur le Genevois français, le Pôle métropolitain assure le lien avec les communes, compétentes en matière d'éclairage public. Ne pas allumer l'éclairage public pour une nuit nécessite des interventions techniques parfois onéreuses pour les communes et la solution proposée par Enedis, consistant à utiliser les compteurs Linky, a permis à de nombreuses communes du territoire de participer à l'évènement.

C'est pourquoi, il convient d'établir une convention cadre définissant les conditions de mise en œuvre du partenariat entre le Pôle métropolitain du Genevois Français et Enedis. L'objet de la convention est de formaliser :

- La volonté des deux parties de travailler ensemble afin de maximiser l'efficacité des actions menées en faveur de la transition énergétique au bénéfice des communes et Etablissements Public de Coopération Intercommunales du Pôle métropolitain du Genevois français. Les actions visent notamment à partager et s'appuyer sur les meilleures pratiques et solutions à l'échelle du Pôle métropolitain.
- Les modalités de coopération entre Enedis et le Pôle métropolitain.

Objectif de la convention cadre de partenariat

La coopération entre le Pôle métropolitain du Genevois français et Enedis s'appuie sur la réalisation de projets pour aider les communes et intercommunalités à mener leur politique de transition énergétique.

Cette coopération concerne particulièrement les sujets suivants :

- Le partage de données pour améliorer la connaissance et le suivi de la trajectoire énergétique,
- La contribution à des projets pilotes à l'échelle métropolitaine et transfrontalière,
- La maîtrise de l'énergie et la production d'ENR avec notamment la mise en place d'un cadre de collaboration avec les collectifs citoyens de production d'énergie renouvelable,
- La stratégie lumière : accompagnement des collectivités à la gestion de l'éclairage urbain, dans le cadre de l'opération « La nuit est belle ! »,
- Le déploiement de la mobilité électrique,
- L'Innovation, le développement de la recherche et l'offre de formation aux métiers de la transition énergétique dans le Genevois français.

Cette liste pourra s'enrichir de nouveaux projets par décision commune des deux parties, à condition que l'objet de la convention soit toujours respecté.
Les modalités précises de collaboration pourront être précisées ou complétées par convention annexe définie ultérieurement.

Un Comité de pilotage annuel permettra de suivre la mise en œuvre de la convention. La présente convention est conclue pour une durée de 2 ans, renouvelable deux fois. Elle entrera en vigueur à la date de sa notification par les deux parties.

Dans le prolongement de cette convention cadre et en vue de l'organisation 2023 de La Nuit est belle ! qui aura lieu la nuit du 22 au 23 septembre 2023, il est nécessaire d'établir une convention spécifique de partenariat entre ENEDIS et le Pôle métropolitain du Genevois français. Cette convention est annexée à la convention cadre.

Le Pôle métropolitain assure la coordination de cette manifestation. Il anime les parties prenantes, coordonne les communes et les partenaires techniques. A ce titre, il sollicite des acteurs pour expérimenter des dispositifs d'interruption à distance de l'éclairage public et coordonne les actions de communication s'y afférant.

Enedis est partenaire technique de l'événement, et mobilise ses équipes pour un non-allumage de l'éclairage public dans la nuit du 22 au 23 septembre 2023 à partir de l'infrastructure Linky. Il participe aux instances de gouvernance et de communication.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre Enedis et le Pôle métropolitain du Genevois français, ci-annexée ;
- **APPROUVE** la convention annexe relative à l'évènement La Nuit est belle ! 2023, ci-annexée;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat ainsi que la convention annexe.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 27/06/23

Publié ou notifié le 27/06/23

Le Président,
Christian DUPESSEY

